

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le 15 septembre 2015 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

**1. OUVERTURE**

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

**Sont présents:**

Aimé Sabourin, conseiller, District des Monts (District 1)  
Marcel Beaudry, conseiller, District des Prés (District 2)  
Albert Potvin, conseiller, District de la Rive (District 3)  
Sarah Plamondon, conseillère, District des Parcs (District 4)  
Marjolaine Gauthier, conseillère, District des Lacs (District 6)

**Absence motivée:**

Louis-Simon Joanisse, conseiller, District des Érables (District 5)

**Est aussi présent:**

M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques et directeur général adjoint (DGA)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Deux (2) contribuables sont présents.

La séance spéciale débute à 19 h 05.

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE**  
**TENUE LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication d'un contrat pour l'entretien et les travaux de déneigement - Années 2015-2018 - Contrat n° 2015-16
5. Abrogation de la résolution numéro 2013-MC-R028 relative à une demande de modification à la contribution pour fins de parcs - Projet Développement Lavergne - Lot concerné 4 622 606 - Rue du Renard
6. Période de questions
7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Le 15 septembre 2015

Point 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3. 2015-MC-R384 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 15 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4. 2015-MC-R385 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ANNÉES 2015-2018 - CONTRAT N° 2015-16

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R113 adoptée le 10 mars 2015, le conseil autorisait le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'entretien et déneigement des secteurs 1, 2, 3 et 4 pour les années 2015-2018;

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Casernes	Bornes sèches
Fraisière & Plus - Daniel Bélair & fils					20 100 \$	31 200 \$
Gauvreau Terre De Surface	1 019 310 \$	531 114,75 \$	1 072 960,50 \$	906 414,75 \$	33 900 \$	45 600 \$
Vaillant excavation	1 625 325 \$	430 335 \$	940 230 \$	800 955 \$	30 000 \$	46 300 \$
René Blais Limitée			811 972,39 \$	740 381,22 \$		

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions un (1) soumissionnaire était non-admissible, soit l'entreprise Gauvreau Terre De Surface et, qu'un (1) soumissionnaire était non-conforme soit Fraisière & Plus - Daniel Bélair & fils;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte les propositions suivantes, taxes en sus :

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Vaillant excavation	1 625 325 \$	430 335 \$		
René Blais Limitée			811 972,39 \$	740 381,22 \$

pour l'entretien et travaux de déneigement des secteurs 1, 2, 3 et 4 pour les années 2015-2018 - Contrat n° 2015-16;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-000 « Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 5.**

**2015-MC-R386 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-MC-R028 RELATIVE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS - PROJET DÉVELOPPEMENT LAVERGNE - LOT CONCERNÉ 4 622 606 - RUE DU RENARD**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée en décembre 2012 afin de réviser la nature de la contribution pour fins de parcs pour le projet Développement Lavergne, soit de modifier le protocole d'entente signé en 2005 visant à ne pas céder le lot 4 622 606 comme contribution pour fins de parcs et d'acquitter la somme redevable en argent;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des parcs recommandait que le lot 4 622 606 soit cédé à la Municipalité, et ce, tel qu'il est énoncé dans le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R028 adoptée le 8 janvier 2013 et, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) exprimée à sa séance du 20 décembre 2012, que soit payée une somme d'argent équivalente à la valeur marchande du lot 4 622 606, valeur établie par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité aux frais du requérant et que cette somme soit appliquée au fonds d'aménagement des parcs et plus spécifiquement utilisée à l'aménagement de l'autre parc du projet Développement Lavergne constitué du lot 4 075 715;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'établir la valeur marchande du lot 4 622 606 a été effectué par Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais (S.É.I.O.), cette évaluation étant de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur ne souhaite plus payer la somme d'argent équivalente à la valeur marchande du lot 4 622 606 et préfère céder le lot à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

**Le 15 septembre 2015**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droits la résolution numéro 2013-MC-R028 adoptée le 8 janvier 2013 relativement à une demande de modification à la contribution pour fins de parcs - Projet Développement Lavergne - Lot concerné 4 622 606 - Rue du Renard;

QUE le lot 4 622 606 soit cédé à la Municipalité de Cantley comme contribution pour fins de parcs dans le cadre du projet Développement Lavergne.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Point 7.**

**2015-MC-R387 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 15 septembre 2015 soit et est levée à 19 heures 20.

Adoptée à l'unanimité

---

Madeleine Brunette  
Mairesse

---

Charles Dufour  
Greffier et responsable des  
affaires juridiques et directeur  
général adjoint (DGA)